

DECRET N° 79-115 du 18 Mai 1979

portant approbation des budgets primitifs  
exercice 1979 de la Province et des Dis-  
tricts du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur codé d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifié ;
- VU l'Ordonnance N° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriales ;
- VU l'Ordonnance N° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance N° 74-9 du 13 Février 1974, portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
- VU la décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire au cours de la réunion conjointe du 30 Mai 1978 ;
- VU l'Ordonnance N° 79-19 du 20 Avril 1979, portant Loi des Finances pour la Gestion 1979 ;

Sur Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Mai 1979 ;

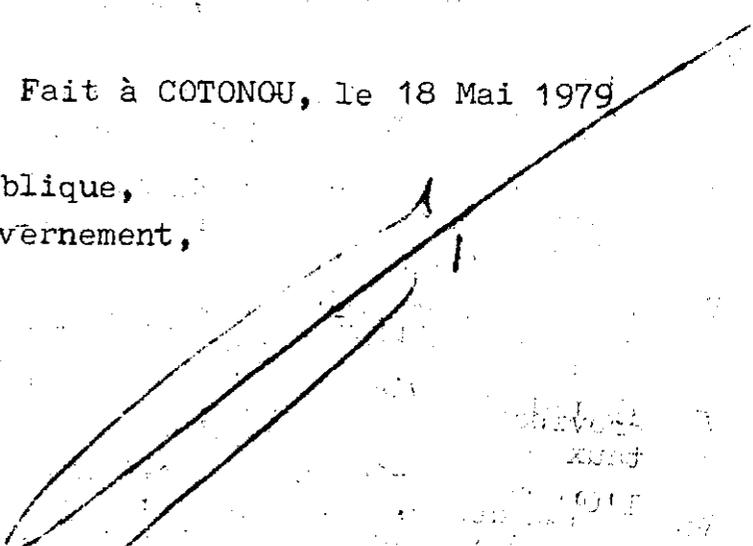
DECRETE :

Article 1er - Sont approuvés les budgets primitifs exercice 1979 de la Province et Districts du MONO, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

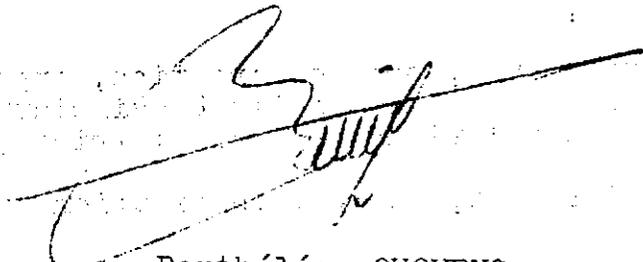
Fait à COTONOU, le 18 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



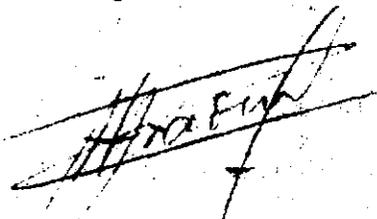
Mathieu KEREKOU

P. le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Industrie et de  
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Pour le Ministre Délégué, auprès  
du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la Sé-  
curité et de l'Orientation Natio-  
nale absent, le Ministre de la  
Fonction Publique et du Travail,  
chargé de l'intérim,



Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-MF 10 autres  
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Grde  
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 11 x 4 = 44 Province  
du Mono 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DU MONO

Recettes Ordinaires : QUARANTE QUATRE MILLIONS  
QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF  
CENT QUATRE VINGT DIX-HUIT FRANCS 44 499 998

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS 3 500 000

TOTAL . . . . . 47 999 998

Dépenses Ordinaires : QUARANTE QUATRE MILLIONS  
QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF  
CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS 44 499 998

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS 3 500 000

TOTAL . . . . . 47 999 998

DISTRICT RURAL DE COME

Recettes Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS SIX  
CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS 22 688 820

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS SEPT  
CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUATRE  
VINGTS FRANCS 3 787 680

TOTAL . . . . . 26 476 500

Dépenses Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS SIX  
CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE HUIT CENT VINGT  
FRANCS 22 688 820

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS SEPT  
CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUATRE  
VINGT FRANCS 3 787 680

TOTAL . . . . . 26 476 500

DISTRICT RURAL D'ATHIEME

Recettes Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS TROIS  
CENT VINGT QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX  
FRANCS 25 324 662

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS DE  
FRANCS 2 000 000

TOTAL . . . . . 27 324 662

DISTRICT RURAL D'ATHIEME (Suite)

Dépenses Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS TROIS  
CENT VINGT QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX  
FRANCS 25 324 662

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS DE  
FRANCS 2 000 000

TOTAL . . . . . 27 324 662

DISTRICT RURAL DE GRAND-POPO

Recettes Ordinaires : DIX HUIT MILLIONS NEUF  
CENT SOIXANTE SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE  
HUIT FRANCS 18 966 258

Recettes Extraordinaires : NEUF CENT MILLE  
FRANCS 900 000

TOTAL . . . . . 19 866 248

Dépenses Ordinaires : DIX HUIT MILLIONS NEUF  
CENT SOIXANTE SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE  
HUIT FRANCS 18 966 258

Dépenses Extraordinaires : NEUF CENT MILLE  
FRANCS 900 000

TOTAL . . . . . 19 866 258

DISTRICT RURAL DE KLOUEKANME

Recettes Ordinaires : TRENTE ET UN MILLIONS  
HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT  
SOIXANTE SEPT FRANCS 31 874 767

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS  
HUIT CENT MILLE FRANCS 3 800 000

TOTAL . . . . . 35 674 767

Dépenses Ordinaires : TRENTE ET UN MILLIONS  
HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT  
SOIXANTE SEPT FRANCS 31 874 767

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS HUIT  
CENT MILLE FRANCS 3 800 000

TOTAL . . . . . 35 674 767

DISTRICT RURAL DE TOVIKLIN

Recettes Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT SEIZE FRANCS 22 544 516

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS FRANCS 3 063 400

TOTAL . . . . . 25 607 916

Dépenses Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT SEIZE FRANCS 22 544 516

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS FRANCS 3 063 400

TOTAL . . . . . 25 607 916

DISTRICT RURAL DE LALO

Recettes Ordinaires : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SEPT CENTS FRANCS 18 578 700

Recettes Extraordinaires : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS 1 500 000

TOTAL . . . . . 20 078 700

Dépenses Ordinaires : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SEPT CENTS FRANCS 18 578 700

Dépenses Extraordinaires : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS 1 500 000

TOTAL . . . . . 20 078 700

DISTRICT RURAL DE DJAKOTOMEY

Recettes Ordinaires : VINGT SIX MILLIONS VINGT CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS 26 025 877

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS 2 500 000

TOTAL . . . . . 28 525 877

Dépenses Ordinaires : VINGT SIX MILLIONS VINGT CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX SEPT FRANCS 26 025 877

DISTRICT RURAL DE DJAKOTOMEY (Suite)

|   |            |
|---|------------|
| <u>Dépenses Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS CINQ CENT<br>MILLE FRANCS | 2 500 000  |
| TOTAL . . . . .   | 28 525 877 |

DISTRICT RURAL D'APLAHOUE

|  |            |
|--|------------|
| <u>Recettes Ordinaires</u> : TRENTE TROIS MILLIONS TROIS<br>CENT DIX SEPT MILLE SOIXANTE HUIT FRANCS | 33 317 068 |
|--|------------|

|  |           |
|--|-----------|
| <u>Recettes Extraordinaires</u> : QUATRE MILLIONS CENT<br>MILLE FRANCS | 4 100 000 |
|--|-----------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| TOTAL . . . . . | 37 417 068 |
|-----------------|------------|

|  |            |
|--|------------|
| <u>Dépenses Ordinaires</u> : TRENTE TROIS MILLIONS TROIS<br>CENT DIX SEPT MILLE SOIXANTE HUIT FRANCS | 33 317 068 |
|--|------------|

|  |           |
|--|-----------|
| <u>Dépenses Extraordinaires</u> : QUATRE MILLIONS CENT<br>MILLE FRANCS | 4 100 000 |
|--|-----------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| TOTAL . . . . . | 37 417 068 |
|-----------------|------------|

DISTRICT RURAL DE BOPA

|   |            |
|---|------------|
| <u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS HUIT<br>CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT DIX NEUF FRANCS | 21 813 419 |
|---|------------|

|   |           |
|---|-----------|
| <u>Recettes Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS DE FRANCS | 2 000 000 |
|---|-----------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| TOTAL . . . . . | 23 813 419 |
|-----------------|------------|

|   |            |
|---|------------|
| <u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS HUIT<br>CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT DIX NEUF FRANCS | 21 813 419 |
|---|------------|

|   |           |
|---|-----------|
| <u>Dépenses Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS DE FRANCS | 2 000 000 |
|---|-----------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| TOTAL . . . . . | 23 813 419 |
|-----------------|------------|

DISTRICT RURAL DE DOGBO

|   |            |
|---|------------|
| <u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT QUATRE MILLIONS SEPT<br>CENT QUARANTE HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE<br>FRANCS | 24 748 340 |
|---|------------|

DISTRICT RURAL DE DOGBO (Suite)

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS SEPT CENT  
MILLE FRANCS 2 700 000

TOTAL . . . . . 27 448 340

Dépenses Ordinaires : VINGT QUATRE MILLIONS SEPT  
CENT QUARANTE HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE  
FRANCS 24 748 340

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS SEPT  
CENT MILLE FRANCS 2 700 000

TOTAL . . . . . 27 448 340

DISTRICT RURAL DE HOUEYOGBE

Recettes Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS DEUX  
CENT MILLE FRANCS 19 200 000

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS 2 500 000

TOTAL . . . . . 21 700 000

Dépenses Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS DEUX  
CENT MILLE FRANCS 19 200 000

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS 2 500 000

TOTAL . . . . . 21 700 000